

conclusion de mon exposé historique. J'aimerais commenter la proposition du premier ministre (M. Diefenbaker) qui a invité tous les Canadiens à se retremper dans l'histoire canadienne avant 1967. Je pensais que cette contribution anodine pourrait être une aide, mais je vais oublier Dickens et en revenir au juge Pringle.

M. l'Orateur: Étant donné tout ce qu'a dit le député, il admettra peut-être mon argument. Je ne lui refuse pas le droit de faire l'éloge de Cornwall, mais peut-être ne devrait-il pas s'y lancer à l'étape où nous en sommes.

M. Lamoureux: Je ne louais pas tant les vertus de Cornwall, monsieur l'Orateur; j'exposais plutôt l'histoire d'une des régions les plus anciennes du Canada. J'avais du reste presque atteint le XX^e siècle, monsieur l'Orateur. Je dirai peut-être—et je suppose que ce sera irrégulier, au point où nous en sommes—que j'ai ici un document qui montre le port de Cornwall en 1854.

M. l'Orateur: Eh bien, je ne sais ce qui est le plus profond, le port de Cornwall ou le marais dans lequel le député s'est embourbé à la suite de mon rappel au Règlement. Avec toute la déférence qui s'impose, je demande au député de revenir au motif du bill.

M. Lamoureux: Monsieur l'Orateur, pour terminer mes observations, il me semble devoir signaler qu'à mon avis, les installations portuaires de Cornwall sont de nature à permettre d'inclure cette ville dans l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario. Je relèverai aussi—et il me semble que c'est là un argument très pertinent—que ces installations portuaires, telles qu'elles existent maintenant à Cornwall, sont situées précisément à l'endroit de notre ville où elles se trouvaient en 1857. C'est extrêmement important, à la suite du point qu'a soulevé le ministre, d'après lequel il serait, dans bien des cas, impossible de déclarer ce havre «port public» aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, parce qu'il serait difficile de délimiter la région du port. À Cornwall, la tâche est facile parce que nos limites sont exactement celles qui ont été établies en 1857.

En résumé, je vois nombre de raisons historiques et traditionnelles d'inclure Cornwall dans l'annexe à l'accord intervenu entre les autorités fédérales et le gouvernement provincial, et il me semble—je le dis en toute humilité—que le ministre devrait au plus tôt y consacrer son attention énergiquement et de façon positive.

(Texte)

M. Guy Marcoux (Québec-Monimorency): Monsieur l'Orateur, avant de faire un court [M. Lamoureux.]

commentaire sur le principe du bill, je pense représenter le sentiment des membres de mon parti en félicitant l'honorable député de Stormont (M. Lamoureux) qui, en faisant un très beau récit historique, a réussi à nous faire passer quelques minutes fort intéressantes, d'autant plus qu'il était question de sa circonscription et que ce qu'il nous a dit était historiquement très intéressant.

De ce côté-ci de la Chambre, étant donné qu'il s'agit d'une transaction entre la province d'Ontario et le gouvernement canadien, je pense bien que nous n'avons aucune objection à formuler, puisque les ententes ont été faites entre les deux gouvernements concernés.

Au point de vue du principe, je dois tout de même ajouter que dans la région que je représente, plusieurs cas nous ont été soumis et que la difficulté principale résidait justement dans le fait que les descriptions portuaires n'avaient pas été suffisamment bien faites ou n'étaient pas contenues dans des actes très précis.

C'est pourquoi je pense que le principe du bill est excellent. J'y souscris donc sans réserve, et j'espère aussi qu'il y aura possibilité d'inclure éventuellement quelques ports importants de la province de Québec.

(Traduction)

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir relever le défi que pose ce débat d'intérêt national amorcé par l'honorable député de Stormont (M. Lamoureux). Je suis particulièrement enthousiasmé aussi par la façon bouleversante dont le ministre a présenté le bill. Cela laisse certainement entrevoir un débat excitant. J'ai également à côté de moi un collègue qui veut savoir pourquoi Moosonee n'est pas sur la liste, vu les grandes promesses qui ont été faites au cours des quelques dernières années par le gouvernement actuel, à propos de ce qu'il allait faire pour ouvrir le grand Nord et, comme le premier ministre Frost l'a toujours réclamé, pour donner à l'Ontario un port sur l'Atlantique à Moosonee. Puis également, l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) n'a cessé de me rappeler, puisque je prends la parole à ce propos, que l'occasion est toute trouvée pour faire savoir à tous les citoyens et au Parlement que le port de Toronto n'est pas ordinairement enfoui dans le brouillard, du moins pendant la saison de la navigation.

Une voix: Seulement durant la saison de football.

M. Fisher: Quelqu'un vient de dire «seulement pendant la saison de football». Il me répugne de relever un sujet d'une actualité aussi brûlante que celui-là.

Monsieur l'Orateur, nous avons hâte que ce bill soit étudié en comité. Je signalerai tout simplement, encore une fois, à quel point